

2^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Kannerhaus Wooltz »

Entre les soussigné/es :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Kannerhaus Wooltz », établie et ayant son siège social au 13, rue des Sports, L-9558 Wiltz, immatriculée au Recueil électronique des sociétés et associations sous le numéro F6642, représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 16 est ajouté à la convention conclue entre parties le 17 avril 2023 :

Article 16.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2024, une aide supplémentaire d'un montant total de 15.000.-EUR est accordée à l'association via l'article budgétaire 04.0.33.010 pour son projet « Boom, Zisch, Zack ! Op der Sich no Léift - Eng fotografesch Entdeckungsrees mam Plomm » dans le cadre de l'appel à projets « Médiation culturelle ».

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **30 DEC. 2024**

Pour l'association


Daniel Strecker
Président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg


Eric Thill
Ministre de la Culture

